

## Motions / postulats BKM en agro-écologie Grand Conseil vaudois (2002 – 2003)

### Dates, objets résumés      Commissions      Plénum GC

#### **10 septembre 2002**

Postulat 017 :

SOL-EROSION-CLIMAT- PAIEMENTS DIRECTS

« Pour de nouveaux soutiens financiers au monde agricole, avec pour contre-partie la régénération des terres, le renouvellement accru des humus, la lutte contre l'érosion, le développement de la biodiversité, le respect du cycle de l'eau, l'interaction climatique - effet sol-plante-climat / CO<sub>2</sub> »

#### **23 octobre 2002**

Rejet du postulat et formulation de trois vœux : 1) rassembler les données disponibles, p. ex. dans rapport Ecoprest. 2) transmission à la Confédération sous une forme appropriée. 3) intégrer la proposition dans la future loi VD agriculture – INT P.A.Pidoux.

#### **14 janvier 2003**

Oui à la conclusion de la de la commission : 62 voix.  
Non : 60 (= oui au postulat)  
1 abstient. Vote nominatif.

*Opinion BKM 24 H. (24.01.03) sur cet objet*

---

#### **14 janvier 2003**

Motion puis postulat 018 :

INTERDICTION OGM VAUD

« Au vu des nombreuses inconnues des OGM sur la faune, la flore, l'alimentation et la santé publique, le GC demande : d' interdire la production, l'utilisation de plantes et d'animaux transgéniques sur territoire vaudois. Interdire la commercialisation et la dissémination de végétaux et autres produits contenant des gènes résistants aux antibiotiques employés en médecine. »

#### **24 mars 2003**

Rapport majorité. Refus par 5 contre 4.  
Rapport minorité : accepter le postulat.

#### **9 septembre 2003**

Postulat accepté. Le CE devra fournir un rapport.

*Opinion BKM 24 H. (15.09.03) et article d'une journaliste 24 H. (10.09.03) sur cet objet*

---

#### **6 mai 2003**

Motion puis postulat POS 061 : EAU-VRAIS FOURNISSEURS-PRIX-PAIEMENTS DIRECTS  
« Entre Jura et Préalpes, de nombreuses sources sont déviées dans les rivières et lacs pour cause de pollutions agricoles et urbaines. Un autre risque : la privatisation de l'eau. Or, nos vrais fournisseurs d'eau sont les propriétaires forestiers (privés, communes, cantons) et le monde agricole. De plus, il est temps d'indexer le prix de l'eau potable publique afin de financer sa protection sur le long terme – elle se vend mille fois plus chère chez les détaillants ! Le GC demande au CE de rendre compte de la situation, d'examiner de nouveaux moyens d'action privilégiant financièrement les propriétaires forestiers et les secteurs agricoles (contre-partie : techniques écologiques, cadre paiements directs), de garantir le contrôle démocratique des communes et du Canton concernant l'eau. »

#### **7 août 2003**

Prise en considération partielle.

#### **25 novembre 2003**

Postulat refusé. 68 oui, 71 non, 5 abstentions. Vote nominatif.

*Opinion BKM 24 H. (26.01.2004) sur cet objet*

---

## **Brefs commentaires concernant ces trois motions / postulats agro-écologiques**

- Les trois objets sont susceptibles d'être liés :
- a) la gestion durable des sols (SOL-EROSION-CLIMAT-PAIEMENTS DIRECTS)
  - b) le respect du cycle de l'eau (EAU-VRAIS FOURNISSEURS-PRIX-PAIEMENTS DIRECTS)
  - c) le rejet des OGM (INTERDICTION DES OGM SUR VAUD)
- La mise en œuvre des techniques agricoles douces rend caduques les « promesses » des biotechnologies, lesquelles ne répondent d'ailleurs pas quant aux inconnues et risques.
- La question importante des revenus agricoles, insuffisants pour une grande partie des professionnels de la terre, est aussi abordée. De nouvelles techniques écologiques sont proposées, associées à des paiements directs inédits.
  - Il est évident que le BIO représente la meilleure option en ce qui concerne l'environnement et la santé. Mais soyons réalistes : le BIO, c'est de l'ordre de 2 à 5 % du marché et des surfaces agricoles de notre pays, malgré les efforts louables des producteurs concernés et des deux grands distributeurs suisses qui soutiennent (marketing, éthique ?) largement et artificiellement ce « créneau ». Que va-t-il se passer si un jour ces sociétés rencontrent des diminutions importantes de chiffre d'affaires ? - On n'en est pas loin -. Elles feront probablement des choix « durs » et... abandonneront peut-être la promotion du BIO car cela leur coûte très cher et ne représente qu'une petite part de marché – bien qu'elles se redorent leur blason en ce moment avec cette filière à forte image de marque.
  - La production intégrée (PI) a été étendue à quasiment tous les producteurs suisses depuis une dizaine d'années, sauf quelques très grandes exploitations qui misent sur l'industrialisation de l'agriculture. La PI propose un cahier des charges plus léger que le BIO mais tout de même sévère car il limite les doses d'engrais, le nombre de traitements pesticides et interdit certains produits. Hélas, les paramètres biologiques du sol et les qualités des divers types d'humus n'entrent pas dans leurs critères...
  - Pourtant le renouvellement des humus et leur diversité, liés au développement de la vie du sol (ex. vers de terre, bactéries, champignons microscopiques, etc.) constituent les paramètres fondamentaux communs à toutes formes d'agriculture, de milieux forestier ou naturels. Car il n'y a pas de fertilité naturelle sans humus ni vie du sol équilibrée. Aux plans planétaire et continental, les cycles de l'eau, du carbone et de l'azote, notamment, sont liés directement aux humus, aux organismes du sol et aux végétaux – autre bien sûr l'influence majeure des océans. Les interactions climatiques sont par conséquent aussi déterminées par les sols et les couverts végétaux.

Il est universellement reconnu dans le monde scientifique - agronomie, pédologie, biologie, foresterie, etc. – que la fertilité des sols repose sur trois composantes : argiles, humus, organismes vivants (ex. vers de terre, microorganismes). Bien sûr, eau, soleil, air sont aussi déterminants.  
 Les humus résultent de la décomposition - recyclage - des matières organiques (« déchets » végétaux et animaux).

### Questions politiques :

- Quand, sous quels délais le CE doit-il fournir son rapport sur le postulat INTERDICTION DES OGM SUR VAUD ? Y a-t-il lieu d'intervenir maintenant ? Comment ?
- Comment suivre, contrôler (exiger ?) la suite légale ou parlementaire auprès du CE et des Administrations, concernant le postulat SOL-EROSION-CLIMAT-PAIEMENTS DIRECTS, postulat refusé seulement à 2 voix près en Plénum ?
- Le postulat sur l'Eau n'ayant été refusé par le GC qu'à trois voix près, que faire pour relancer le débat ou la question ?

### Remarque particulière :

- Lors de la Commission INTERDICTION OGM VD : absence du DSAS et du DSE !
  - o Uniquement le DEC...

Bernard K. Martin, 06.02.04

Sur demande : - Sources bibliographiques  
 - Copies Opinion BKM 24 H. et article journaliste 24 H.